

**DEPARTEMENT du BAS-RHIN**  
**COMMUNE de ZINSWILLER**

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE du 29 juin 2012.**

L'an deux mil douze, le vingt neuf juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alphonse MEYER, Maire.

**Présents** : Mme ALLENBACH Bernadette (à partir du point 5 – 20h.35), M. DEISS Cyrille, M. FEIG Gérard, Mme GLAD Doris, Mme HEILIG Suzanne, M. HINZ Walter, Mme JUNG Véronique, M. MEYER Alphonse, M. ULLMANN Eric, Mme WEISSGERBER Véronique, M. WERNERT Christophe et M. ZILLER Alexandre (à partir du point 7 – 21h.15).

**Absents** : M. ROESSLER Thierry et M. WEISSEREINER Pascal (excusé).

**Procuration** : M. WEISSEREINER Pascal à M. ZILLER Alexandre.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion,
- 2- Compte administratif 2011,
- 3- Affectation des résultats de fonctionnement 2011,
- 4- Protection gibiers – participation du locataire de la chasse,
- 5- Mise en conformité des branchements assainissement,
- 6- Participation pour l'Assainissement Collectif,
- 7- Modification simplifiée du POS,
- 8- Divers.

-----  
**1 – Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Monsieur le Maire ouvre la séance et met aux voix le procès-verbal des délibérations du Conseil municipal du 3 avril 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

**2 - Compte administratif 2011**

Monsieur le Maire donne toutes les explications utiles au vote du Compte administratif 2011.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, sous la présidence de Monsieur FEIG Gérard, doyen d'âge des Conseillers présents, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par M. MEYER Alphonse, Maire ayant quitté la salle, après délibération, à l'unanimité :

- 1 - donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif Principal**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>165.228,84</b>		<b>54.130,51</b>
Opérations de l'Exercice	417.787,78	118.192,59	366.496,08	489.604,31
TOTAUX	417.787,78	283.421,43	366.496,08	543.734,82
<b>Résultats de clôture</b>	<b>134.366,35</b>			<b>177.238,74</b>
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	417.787,78	283.421,43	366.496,08	543.734,82
<b>Résultats définitifs</b>	<b>134.366,35</b>			<b>177.238,74</b>

**Vue d'Ensemble - BUDGET PRINCIPAL**

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>219.359,35</b>
Opérations de l'exercice	784.283,86	607.796,90
TOTAUX	784.283,86	827.156,25
<b>Résultat de clôture</b>		<b>42.872,39</b>
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	784.283,86	827.156,25
<b>Résultats définitifs</b>		<b>42.872,39</b>

**Compte Annexe pour le Service des Eaux**

Libellés	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>11.774,21</b>		<b>72.246,34</b>
Opérations de l'Exercice	8.233,49	57.979,12	85.019,07	112.453,64
<b>TOTAUX</b>	<b>8.233,49</b>	<b>69.753,33</b>	<b>85.019,07</b>	<b>184.699,98</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>61.519,84</b>		<b>99.680,91</b>
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8.233,49</b>	<b>69.753,33</b>	<b>85.019,07</b>	<b>184.699,98</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>61.519,84</b>		<b>99.680,91</b>

**Vue d'Ensemble - SERVICE DES EAUX**

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>84.020,55</b>
Opérations de l'exercice	93.252,56	170.432,76
<b>TOTAUX</b>	<b>93.252,56</b>	<b>254.453,31</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>161.200,75</b>
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>93.252,56</b>	<b>254.453,31</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>161.200,75</b>

**Compte Annexe pour le Service Assainissement**

Libellés	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>155.944,76</b>		<b>127.065,83</b>
Opérations de l'Exercice	115.206,22	33.684,15	112.393,55	127.170,15
<b>TOTAUX</b>	<b>115.206,22</b>	<b>189.628,91</b>	<b>112.393,55</b>	<b>254.235,98</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>74.422,69</b>		<b>141.842,43</b>
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>115.206,22</b>	<b>189.628,91</b>	<b>112.393,55</b>	<b>254.235,98</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>74.422,69</b>		<b>141.842,43</b>

**Vue d'Ensemble - SERVICE ASSAINISSEMENT**

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		<b>283.010,59</b>
Opérations de l'exercice	227.599,77	160.854,30
<b>TOTAUX</b>	<b>227.599,77</b>	<b>443.864,89</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>216.265,12</b>
Restes à réaliser		
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>227.599,77</b>	<b>443.864,89</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>216.265,12</b>

**Compte Annexe pour la Régie de la chaufferie bois**

Libellés	INVESTISSEMENT		EXPLOITATION	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>				
Opérations de l'Exercice	302.219,76	414.472,78	1.363,51	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>302.219,76</b>	<b>414.472,78</b>	<b>1.363,51</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>112.253,02</b>	<b>1.363,51</b>	
Restes à réaliser				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>302.219,76</b>	<b>414.472,78</b>	<b>1.363,51</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>112.253,02</b>	<b>1.363,51</b>	

Vue d'Ensemble - Régie de la chaufferie bois

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>Résultats reportés</b>		
Opérations de l'exercice	303.583,27	414.472,78
TOTAUX	303.583,27	414.472,78
<b>Résultat de clôture</b>		<b>110.889,51</b>
Restes à réaliser		
TOTAUX CUMULES	303.583,27	414.472,78
<b>Résultats définitifs</b>		<b>110.889,51</b>

2 - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3 - Affectation des résultats de fonctionnement 2011**

Les résultats budgétaires 2011 ayant été repris par anticipation lors du vote du budget primitif 2012 et les résultats définitifs étant conformes aux résultats repris par anticipation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de confirmer la décision d'affectation pris en séance du 3 avril 2012.

Le Conseil municipal, après délibération, procède, à l'unanimité, à l'affectation des résultats budgétaires de fonctionnement et d'exploitation 2011 comme suit :

➤ **Résultats 2011 du budget principal et affectation**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses de fonctionnement	366.496,08
Recettes de fonctionnement	489.604,31
Résultat de l'exercice	123.108,23
Résultat reporté	54.130,51
<b>Résultat global de fonctionnement 2011</b>	<b>177.238,74</b>
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	42.238,74
Excédent de fonctionnement capitalisé	135.000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	417.787,78
Recettes d'investissement	118.192,59
Résultat de l'exercice	- 299.595,19
Résultat reporté	165.228,84
<b>Résultat global d'investissement 2011 reporté</b>	<b>- 134.366,35</b>

➤ **Résultats 2011 du budget eau et affectation**

<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses d'exploitation	85.019,07
Recettes d'exploitation	112.453,64
Résultat de l'exercice	27.434,57
Résultat reporté	72.246,34
<b>Résultat global d'exploitation 2011</b>	<b>99.680,91</b>
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	29.680,91
Excédent de fonctionnement capitalisé	70.000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	8.233,49
Recettes d'investissement	57.979,12
Résultat de l'exercice	49.745,63
Résultat reporté	11.774,21
<b>Résultat global d'investissement 2011 reporté</b>	<b>61.519,84</b>

➤ **Résultats 2011 du budget assainissement et affectation**

<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses d'exploitation	112.393,55
Recettes d'exploitation	127.170,15
Résultat de l'exercice	14.776,60
Résultat reporté	127.065,83
<b>Résultat global d'exploitation 2011</b>	<b>141.842,43</b>
Affecté comme suit :	
Résultat reporté	57.842,43
Excédent de fonctionnement capitalisé	84.000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	115.206,22
Recettes d'investissement	33.684,15
Résultat de l'exercice	- 81.522,07
Résultat reporté	155.944,76
<b>Résultat global d'investissement 2011 reporté</b>	<b>74.422,69</b>

➤ **Résultats 2011 du budget de la Chaufferie bois et affectation**

<b>EXPLOITATION</b>	
Dépenses d'exploitation	1.363,51
Recettes d'exploitation	0,00
Résultat de l'exercice	- 1.363,51
Résultat reporté	0,00
<b>Résultat global d'exploitation 2011</b>	<b>- 1.363,51</b>
Reporté intégralement	
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses d'investissement	302.219,76
Recettes d'investissement	414.472,78
Résultat de l'exercice	112.253,02
Résultat reporté	0,00
<b>Résultat global d'investissement 2011 à reporter</b>	<b>112.253,02</b>

**4 - Protection gibiers – participation du locataire de la chasse**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers présents que le bail de location du lot unique de la chasse pour la période allant du 2 février 2006 au 1<sup>er</sup> février 2015 prévoit, en son article 4 une participation du locataire aux frais nécessaires pour la protection des plantations et régénérations forestières de 800 € par opération de protection. La Commune a ainsi exposé 2.908,02 € pour l'achat de matériel de protection et sa mise en place sous la surveillance de l'ONF.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, vu le bail de location du lot unique de chasse pour la période en cours, notamment son article 4, vu les dépenses payées pour la mise en place de protections contre le gibier en forêt communale, décide, de fixer à 800 € la participation à verser par le locataire du lot de chasse à la Commune.

**5 - Mise en conformité des branchements assainissement**

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il a demandé à l'ensemble des usagers du service assainissement demeurant dans le rue des Peupliers et la cité Eichelbach de mettre leur branchement assainissement en conformité (déconnexion de fosses septiques) d'ici le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Ces travaux de mise en conformité devant être concomitant avec ceux réalisés par la Commune sur les réseaux publics présents dans les mêmes rues.

Le Conseil municipal, en application de l'article L.1331-8 du code de la Santé publique, après délibération, décide, à l'unanimité, de majorer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la redevance d'assainissement des immeubles dont le branchement n'est pas conforme dans une proportion de 100% et charge Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux usagers concernés.

**6 - Participation pour l'Assainissement Collectif**

Monsieur le Maire expose que la participation pour raccordement à l'égout instituée par l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte

auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 (n°2012-254) et applicable aux propriétaires des immeubles neufs ou existants soumis à obligation de raccordement. Son montant ne doit pas dépasser 80 % du coût de l'assainissement autonome diminué du montant de la participation aux travaux due par le propriétaire prévu par l'article L.1331-2 du code de la santé publique.

Monsieur le Maire propose d'instaurer cette nouvelle participation en application de l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique (nouvelle rédaction).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de fixer, pour les constructions nouvelles ainsi que les constructions existantes à raccorder, un montant unique de PAC, fixé à 1.220 € par construction et précise que le fait générateur de cette participation est la date de raccordement au réseau d'assainissement des eaux usées (la PAC étant exigible à compter du raccordement effectif de la construction au réseau public).

### **7 – Modification simplifiée du POS**

Monsieur le Maire informe les Conseillers présents qu'il souhaite procéder à une modification simplifiée du POS pour la zone UA dont l'article 11 est trop rigide et ne correspond pas à la finalité recherchée qui est la préservation de la valeur architecturale de ce secteur urbain ancien. En effet, les règles de l'article 11 UA n'ont vocation à s'appliquer qu'aux bâtiments visibles de la rue et non aux bâtiments implantés en retrait des voies ou derrière des bâtiments existants. De plus, aucune construction de la zone UA ne possède de qualités architecturales qui imposent de réglementer à ce point l'aspect extérieur des constructions. Il s'agit donc de rectifier une erreur matérielle en insérant au début de l'article 11.2 UA le préambule suivant : **« Les règles précisées ci-après ne sont pas applicables pour les constructions non visibles des voies ou aux bâtiments édifiés derrière des constructions existantes ».**

Monsieur le Maire soumet ce projet à l'avis des Conseillers municipaux présents qui émettent un avis favorable à l'unanimité.

### **8 – Divers**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'avancement des travaux entrepris dans la Commune :

- Protection des sources et du réservoir,
- Mise à niveau de la station d'épuration,
- Réseaux d'eau et d'assainissement de la rue des Peupliers et de la Cité Eichelbach,
- Attribution des travaux à entreprendre à l'Eglise catholique,
- Passage du jury du fleurissement le 4 juillet 2012.

Il appelle également les élus présents à consulter le dossier d'enquête publique concernant le projet de poulaillers du Gaec de la Moder et à faire part de leur avis éventuel au Commissaire enquêteur qui sera présent le 3 juillet 2012 de 15h à 18h, le 10 juillet 2012 de 15h à 18h et le 18 juillet 2012 (date de fin d'enquête) de 14h30 à 17h30 (le dossier étant consultable aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie).

-----  
Suivent les signatures au registre  
-----

POUR EXTRAIT CONFORME

Transmis à la Sous-Préfecture de Haguenau et affiché en Mairie.

Zinswiller, le 9 juillet 2012.

Le Maire,  
A. MEYER